

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 juin 2013

Présents : MM. GADOUX Maire, Mme GIRY, SAINT-ANDRE, Adjoints, Mme BEGON, Mme LAMOUREUX, M. DALLIÈRE, ISSARD, FOURNET-FAYARD, Mme DOURIS, BARGEON, Mme PERUFEL, LEVIGNE, PAYRARD, Mme GIRARD, LARQUETOUX et Mme DE OLIVEIRA.

Excusé : M. MAILLY

M. MAILLY a donné procuration à M. GADOUX.

Valérie LAMOUREUX est désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

F. DOURIS arrive au deuxième point de l'ordre du jour.

FINANCES

ACQUISITION D'UN TRACTEUR – DEMANDE de SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Lors du vote du budget, le conseil municipal a décidé de l'acquisition d'un tracteur.

Le Conseil Général peut accorder une aide au taux de 20 % plafonnée à 10 000 €. Le montant HT du tracteur est de 55 500 €, nous atteignons donc le plafond de 10 000 €.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte de demander cette subvention au Conseil Général.

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE POUR L'ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS, DE LA MAIRIE ET DE L'ÉCOLE

À l'occasion de l'équipement de la Maison des associations en téléphonie, Orange a été sollicité pour un réaménagement de l'équipement de la mairie, notamment la réduction du nombre d'abonnements, et l'installation d'internet et de la téléphonie dans tous les bâtiments de l'école. Orange ayant indiqué que l'équipement de l'école n'étant pas possible, nous nous sommes tournés vers l'entreprise SPIE Communications, de l'agence de Clermont basée à Cébazat. Celle-ci propose le changement de matériel à la mairie avec un regroupement des abonnements, l'équipement de la Maison des associations et celui de tous les bâtiments de l'école, avec une installation filaire dont les fouilles seront réalisées par les services techniques communaux.

L'achat représente 26 300 € HT et la maintenance 5 860,40 € TTC sur 5 ans, soit un coût sur cette période de 32 160,40 €. Pour cette même durée, une location coûterait 45 495,84 € TTC. L'économie réalisée ajoutée à celle des abonnements représente une économie annuelle de près de 6 200 €.

M.C. DE OLIVEIRA demande le coût actuel des frais de télécommunication. Réponse : il suffit de regarder le compte administratif 2012.

V. LAMOUREUX demande si notre opérateur sera encore Orange. Réponse : non, ce sera SPIE qui se substituera à Orange.

F. GIRARD demande si le matériel est fiable. Le Maire répond que c'est du Matra, un matériel qu'il connaît.

M.C. DE OLIVEIRA demande si SPIE a d'autres références. Réponse : l'entreprise installe un équipement pour les remontées mécaniques dans le Sancy, où les conditions atmosphériques sont plus difficiles qu'ici.

F. GIRARD demande comment les choses se passent en cas de panne ou de défaut du matériel. Réponse : il est remplacé.

Le conseil municipal accepte l'offre de SPIE Communications par 14 voix pour et 2 abstentions (M.C. DE OLIVEIRA et A. PERUFEL), F. DOURIS étant absente à ce point de l'ordre du jour.

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LE MARCHÉ À BONS DE COMMANDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AEP, ASSAINISSEMENT, VOIRIE PÉRIODE 2013 - 2015

Depuis quelques mois la municipalité travaille à la passation d'un marché à bons de commande qui éviterait de passer un marché de maîtrise d'œuvre à chaque décision de travaux sur des réseaux, d'où un gain de temps et d'argent.

Un cahier des charges a été élaboré et transmis à trois prestataires :

- SOMIVAL à Clermont-Ferrand,
- EGIS EAU à Aulnat,
- SAFEGE à Chamalières.

Les plis ont été ouverts et le rapport d'analyse présenté le 27 mai 2013 à la commission des travaux. Le classement est le suivant :

1. SOMIVAL,
2. EGIS EAU,

3. SAFEGE.

La commission propose donc d'attribuer le marché à SOMIVAL.

A. PERUFEL demande s'il y a un seuil et si les tarifs seront bloqués. Le Maire donne les différentes fourchettes de prix de travaux qui donnent lieu à une différenciation des taux de maîtrise d'œuvre : moins de 20 000 €, de 20 000 à 50 000 €, de 50 000 à 90 000 € et de 90 000 à 200 000 € HT. Il confirme que les prix seront bloqués pendant la durée du marché.

M.C. DE OLIVEIRA craint que les commissions ne se réunissent plus. Le Maire rappelle que ce sont les élus qui décident des travaux qui doivent être réalisés et, à ce titre, les commissions devront se réunir.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte les conditions du marché à bons de commande et autorise le Maire à le signer.

ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES, VMC ET CHAMBRES FROIDES (option) RECTIFICATION D'UNE ERREUR

Le 10 octobre 2012, le conseil municipal a approuvé le marché pour un montant TTC de 8 965,22 € (base + option). Dans cette somme, l'option a été ajoutée deux fois. Les montants sont les suivants, en TTC :
Offre de base : 6 621,06 €

Option : 1 172,08 € (*entretien et dépannage des chambres froides*)

Soit un total de 7 793,14 €.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve cette rectification.

PATRIMOINE

ACQUISITIONS AMIABLES PAR L'EPF-SMAF

Le Maire rappelle que l'étude "Habiter autrement les centres-bourgs" a été approuvée par le conseil municipal.

L'immeuble Thérias n'ayant finalement pas fait l'objet de la vente aux enchères prévue, il propose de l'acquérir à l'amiable, en passant par l'EPF-SMAF. Le service des Domaines a fixé sa valeur entre 100 000 et 120 000 €.

A. PERUFEL se demande si le budget de la commune le permet, et si elle pourra obtenir des subventions pour les travaux. Le Maire indique que l'acquisition est faite par l'EPF, et que la commune rembourse ce dernier en 10 annuités, ce qui étale la dépense.

J. ISSARD indique que cela représente environ 12 000 € par an et que l'immeuble est estimé en-deçà de sa valeur. Le Conseil Général, la DATAR et le Parc doivent se réunir en juillet pour étudier les possibilités d'aides aux communes dans le cadre de cette étude spécifique.

A. PERUFEL suggère que cette acquisition serait prématurée. Il y a en outre l'appartement de La Poste et l'école en attente.

Le Maire propose une étude de faisabilité, et une rénovation par tranches de travaux, comme pour la Maison des associations, pour ne pas alourdir les finances. Il rappelle que tout le monde a approuvé l'étude et ne comprend pas ce recul.

A. PERUFEL demande quelles seraient les conditions pour le commerce THÉRIAS, si une location sera consentie.

Le Maire répond que oui, pour maintenir le commerce.

A. PERUFEL considère qu'il manque des informations, notamment sur les aides possibles, pour prendre une décision.

Le Maire indique que pour vaincre la frilosité des partenaires financiers, il faut présenter des projets. Lors de la dernière réunion du comité de pilotage pour l'étude, nous avons dit que nous étions prêts, de même que Courpière. Nous pourrions obtenir des subventions de la part du Conseil Général, du Programme local de l'habitat. Il regrette que nous ayons passé un an à faire une étude qui a largement été prise en charge par le Parc Livradois-Foréz et d'abandonner le projet maintenant. Il ajoute que nous devrions acquérir l'immeuble appartenant à Fiducial, dans lequel s'est tenu l'Atelier du Bourg, pour le démolir. Dans ce cas, le montant des loyers viendra en déduction du montant de la vente.

F. GIRARD demande quelle sera l'incidence de l'absence de rachat pour le commerce THÉRIAS.

Le Maire répond que plus on attend, plus la situation s'aggravera.

J. ISSARD souhaite avoir une idée du prix de location que l'on pourrait demander. Réponse : par comparaison, le prix de location du Petit Casino était de 750 € mensuels.

A. PERUFEL rappelle qu'il faudra mettre le commerce aux normes d'accessibilité.

V. LAMOUREUX souhaite avoir un projet avant de prendre une décision.

A. PERUFEL demande quelle est la superficie. Le Maire en donne le détail.

A. PERUFEL insiste pour savoir si la commune peut assumer la mise en accessibilité des bâtiments

(commerce Thérias, école) et demande quel est le montant de la taxe foncière.

Le Maire répond que ce n'est pas la taxe foncière qui est déterminante dans le coût.

F. LARQUETOUX demande qui va entretenir le bâtiment. Réponse : le propriétaire, donc la commune.

F. LARQUETOUX remarque que l'on a déjà de la peine à entretenir les autres bâtiments.

Au vu de la tournure des discussions, le Maire décide d'ajourner la décision.

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire ajourne ce point, car il a été informé qu'une classe de maternelle serait fermée à la rentrée 2013. En conséquence, les plannings préparés pour trois agents, un par classe, doivent être refaits.

AFFAIRES GÉNÉRALES

SALON "AU FIL DES LAMES" 2013 – CONVENTION AVEC LE SDIS

Comme l'an dernier, le SDIS propose de mettre à disposition deux sapeurs pompiers et deux véhicules de secours, à titre gracieux.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

AUTORISATION DE CRÉATION D'UNE ACCA À STE AGATHE

La commune de La Monnerie possède un peu plus de 2 ha sur la commune de Ste Agathe. Ce sont les périmètres de protection des captages des sources d'eau potable de la commune.

Des chasseurs souhaitent créer une association de chasse communale agréée (ACCA). Pour cela, ils doivent obtenir l'accord des propriétaires des terrains pour constituer leur chasse.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise la constitution de cette ACCA en apportant les terrains mentionnés à la chasse.

ACQUISITION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES COMMUNS AVEC SAINT-RÉMY SUR DUROLLE

À l'unanimité, le conseil municipal accepte de déléguer l'acquisition de ces terrains à l'EPF-SMAF.

ADHÉSION D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC AU SIEG

À l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy au SIEG.

QUESTIONS DIVERSES

- **Salle de musique** : le Maire expose que l'association La Lyre amicale a trouvé un acquéreur pour sa salle de répétition, qui souhaite en faire un lieu d'animations (thés dansants, location à des associations...). Mais cette activité risquant d'entrer en concurrence avec la salle des fêtes, elle propose de la céder à l'euro symbolique à la Commune. Il relate les raisons pour lesquelles il est nécessaire d'y réaliser un minimum de travaux, notamment de mise aux normes électriques.
A. PERUFEL déclare que cette salle peut être intéressante au niveau culturel et propose de donner la parole aux représentants de La Lyre amicale ici présents.
Le Maire dit qu'il donnera la parole après la clôture de la séance.
En tout état de cause, la décision est ajournée au prochain conseil municipal.
- **CCMT – Modifications statutaires** : elles concernent :
 - ✓ la prise en compte de la modification des rythmes scolaires pour permettre leur gestion au niveau intercommunal,
 - ✓ le SPANC (service public d'assainissement non collectif), pour permettre aux particuliers d'obtenir une subvention,
 - ✓ l'augmentation du linéaire de voirie forestière, avec une participation annuelle de la commune de 1 648 €.
- **Jury d'Assises** : les jurés sont tirés au sort publiquement :
 - ✓ M. RANC Christophe,
 - ✓ Mme DAVID Colette épouse MOIGNOUX,
 - ✓ Mme GONON Annie épouse COLLONGE,
 - ✓ Mme ROBERT Brigitte,
 - ✓ Mme MORISON Christine épouse RIGAUD,
 - ✓ Mme GARMY Jocelyne épouse COUPÉRIER.

Fin de séance à 20 h 30.